

## **Modifications au Glossaire - Corrections**



# Modifications au Glossaire

## Corrections à la suite de la séance de travail du bloc VI

Les corrections sont en suivi.

Norme	Terme	Acronyme	Définition
BAL-001-2	Groupe de partage de réserve réglante		<p>Groupe formé d'au moins deux <i>responsables de l'équilibrage</i> qui, collectivement, maintiennent, répartissent et fournissent la <i>réserve réglante</i> nécessaire à chacun des <i>responsables de l'équilibrage</i> du groupe pour respecter les normes de régulation pertinentes.</p> <p><b>(Regulation Reserve Sharing Group)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>
BAL-001-2	ACE déclaré de groupe de partage de réserve réglante		<p><del>À tout moment de mesure, pour un groupe de partage de réserve réglante donné, la</del> somme algébrique des ACE déclarés (ou équivalent calculé au moment de la mesure) des <i>responsables de l'équilibrage</i> qui font partie du <i>groupe de partage de réserve réglante</i> au moment de mesure.</p> <p><b>(Reserve Sharing Group Reporting ACE)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>
BAL-001-2	ACE déclaré		<p>Valeur à un taux d'échantillonnage donné de l'<i>écart de réglage de la zone (ACE)</i> d'un <i>responsable de l'équilibrage</i>, exprimé en MW, qui comprend la différence entre l'<i>échange réel net</i> et l'<i>échange programmé net</i> du <i>responsable de l'équilibrage</i>, <del>en</del> <b>additionnant</b> son obligation de <i>compensation en fréquence</i>, ainsi que toute erreur de comptage connue. Dans l'<i>Interconnexion de l'Ouest</i>, l'<i>ACE déclaré</i> comprend aussi la <i>correction de l'écart de temps</i> automatique (ATEC).</p> <p>L'ACE déclaré se calcule comme suit :</p> $\text{ACE déclaré} = (NI_A - NI_S) - 10B(F_A - F_S) - I_{ME}$ <p>Et dans l'<i>Interconnexion de l'Ouest</i> :</p>

Supprimé: Au moment d'une mesure visant

Norme	Terme	Acronyme	Définition
			<p>ACE déclaré = <math>(NI_A - NI_S) - 10B(F_A - F_S) - I_{ME} + I_{ATEC}</math></p> <p>où :</p> <p><b>NI<sub>A</sub> (échange réel net)</b> est la somme algébrique des transferts de puissance réels sur toutes les <i>lignes d'interconnexion</i>, y compris les <i>pseudo-interconnexions</i>. Les <i>responsables de l'équilibrage</i> raccordés directement à une autre <i>Interconnexion</i> par liaison asynchrone peuvent inclure ou non les transferts de puissance sur ces liaisons dans le calcul de leur échange réel, à condition de procéder de la même façon pour le calcul de l'<i>échange programmé net</i>.</p> <p><b>NI<sub>S</sub> (échange programmé net)</b> est la somme algébrique de tous les transferts de puissance programmés, y compris les <i>programmes dynamiques</i>, avec les <i>responsables de l'équilibrage</i> adjacents, compte tenu également des effets des rampes de programme. Les <i>responsables de l'équilibrage</i> raccordés directement à une autre <i>Interconnexion</i> par liaison asynchrone peuvent inclure ou non les transferts de puissance sur ces <i>lignes d'interconnexion</i> dans le calcul de leur <i>échange programmé</i>, à condition de procéder de la même façon pour le calcul de l'<i>échange réel net</i>.</p> <p><b>B (réglage de la compensation en fréquence)</b> est le <i>réglage de la compensation en fréquence</i> (nombre négatif en MW/dHz) du <i>responsable de l'équilibrage</i>.</p> <p><b>10</b> est une constante qui permet de convertir en MW/Hz la valeur du réglage de la compensation en fréquence.</p> <p><b>F<sub>A</sub> (fréquence réelle)</b> est la fréquence mesurée, en Hz.</p> <p><b>F<sub>S</sub> (fréquence programmée)</b> est de 60,0 Hz, sauf pendant une correction de temps.</p> <p><b>I<sub>ME</sub> (erreur de comptage d'échange)</b> est le facteur de correction de l'erreur de comptage, qui représente la différence entre la moyenne horaire</p>

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique

Norme	Terme	Acronyme	Définition
			<p>intégrée de l'<i>échange réel net</i> (NI<sub>A</sub>) et la mesure horaire cumulée de l'<i>échange net</i>, en MWh.</p> <p><b>I<sub>ATEC</sub> (correction de l'écart de temps automatique)</b> est un ajout à l'équation de l'ACE qui s'applique à l'<i>Interconnexion</i> de l'Ouest ; cette valeur modifie le point de contrôle de manière à rattraper de façon continue l'<i>échange involontaire</i> primaire afin de corriger l'écart de temps cumulé. La <i>correction de l'écart de temps automatique</i> concerne uniquement l'<i>Interconnexion</i> de l'Ouest.</p> $I_{ATEC} = \frac{PII_{cumulé}^{en/hors\ pointe}}{(1-Y) \times H} \text{ en mode de correction de l'écart de temps automatique.}$ <p>I<sub>ATEC</sub> est nul pour tout autre mode de <i>réglage automatique de la production</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Y = B / B<sub>S</sub>.</li> <li>• H = Nombre d'heures pour le rattrapage de l'<i>échange involontaire</i> primaire ; valeur fixée à 3.</li> <li>• B<sub>S</sub> = <i>Compensation en fréquence</i> pour l'<i>Interconnexion</i> (MW/dHz).</li> <li>• L'<i>échange involontaire</i> primaire (PII<sub>horaire</sub>) se calcule comme suit : (1 - Y) × (II<sub>réel</sub> - B × ΔTE/6).</li> <li>• II<sub>réel</sub> est l'<i>échange involontaire</i> horaire de la dernière heure.</li> <li>• ΔTE est la variation horaire de l'<i>écart de temps</i> du réseau, tel que diffusé par le surveillant du temps de l'<i>Interconnexion</i>, où :  <math>\Delta TE = TE_{fin\ de\ l'heure} - TE_{début\ de\ l'heure} - TD_{corr} - (t) \times (TE_{décalage})</math></li> <li>• TD<sub>corr</sub> est la correction établie par le <i>coordonnateur de la fiabilité</i> pour les écarts par rapport aux horloges de centres de contrôle du surveillant du temps de l'<i>Interconnexion</i>.</li> <li>• t est le nombre de minutes de toute correction manuelle de l'écart de temps pendant l'heure.</li> <li>• TE<sub>décalage</sub> est de 0,000, de +0,020 ou de -0,020.</li> <li>• PII<sub>cumulé</sub> est le PII<sub>horaire</sub> cumulé du <i>responsable de l'équilibrage</i>, en MWh. Une comptabilité de</li> </ul>

Norme	Terme	Acronyme	Définition
			<p>l'accumulation en pointe et hors pointe est nécessaire, où :</p> $PII_{\text{cumulé}}^{\text{en/hors pointe}} = PII_{\text{cumulé}}^{\text{en/hors pointe}} \text{ de la dernière période} + PII_{\text{horaire}}$ <p>Toutes les <i>Interconnexions</i> de la NERC qui comportent plusieurs <i>responsables de l'équilibrage</i> fonctionnent selon les principes du <i>conditionnement par ligne d'interconnexion</i> et nécessitent une équation de l'ACE semblable à celle de l'ACE <i>déclaré</i> définie ci-dessus. Toute modification de cette équation de l'ACE <i>déclaré</i> qui est mise en œuvre pour tous les <i>responsables de l'équilibrage</i> d'une <i>Interconnexion</i>, si elle respecte les quatre principes suivants, permet d'obtenir une autre équation de l'ACE <i>déclaré</i> qui est compatible avec les mesures énoncées dans la présente norme.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tous les segments de l'<i>Interconnexion</i> sont compris dans une zone ou une autre, de sorte que la somme de toutes les productions, charges et pertes des différentes zones est égale au total des productions, charges et pertes du réseau.</li> <li>2. La somme algébrique de tous les <i>échanges programmés nets</i> et de tous les <i>échanges réels nets</i> des zones est égale à zéro en tout temps.</li> <li>3. Toutes les zones adoptent une même fréquence programmée (FS) en tout temps.</li> <li>4. Aucune erreur de comptage ou de calcul ne doit subsister (toute erreur de comptage ou de calcul connue doit être corrigée au moyen de la valeur IME).</li> </ol> <p><b>(Reporting ACE)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>

Normes	Terme	Acronyme	Définition
5 normes INT	<b>Échange convenu d'ajustement de fiabilité</b>		<p>Demande de modification, à des fins de fiabilité, d'un <i>échange confirmé</i> ou d'un <i>échange mis en œuvre</i>.</p> <p><b>(Reliability Adjustment Arranged Interchange)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>
5 normes INT	<b>Échange confirmé composite</b>		<p>Profil d'énergie (y compris les rampes n'ayant pas des valeurs par défaut) sur une période donnée, établi par la combinaison des <i>échanges confirmés</i> qui ont lieu pendant cette période.</p> <p><b>(Composite Confirmed Interchange)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>
5 normes INT	<b>Responsable de l'équilibrage délégataire</b>		<p><i>Responsable de l'équilibrage</i> qui, dans le cadre d'un <i>transfert dynamique</i>, accueille dans son périmètre de réglage effectif une production ou une charge du <i>responsable de l'équilibrage délégant</i>.</p> <p><b>(Attaining Balancing Authority)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>
5 normes INT	<b>Responsable de l'équilibrage délégant</b>		<p><i>Responsable de l'équilibrage</i> dont une partie de la production ou de la charge interconnectée physiquement est transférée au périmètre de réglage effectif du <i>responsable de l'équilibrage délégataire</i> dans le cadre d'un <i>transfert dynamique</i>.</p> <p><b>(Native Balancing Authority)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique

Supprimé: Area

Norme	Terme	Acronyme	Définition
5 normes INT	<b>Programme d'échange dynamique</b> <b>Programme dynamique</b>		<p><b>Nouvelle définition :</b></p> <p>Transfert d'énergie variable mis à jour en <i>temps réel</i> et incorporé, au même titre qu'un <i>programme d'échange</i>, à la variable <i>échange programmé net</i> (NI<sub>S</sub>) des équations de l'<i>écart de réglage de zone</i> (ACE) (ou tout processus de réglage équivalent) des <i>responsables de l'équilibrage</i> touchés.</p> <p><b>Ancienne définition :</b></p> <p>Relevé de télémessure ou valeur mis à jour en temps réel et utilisé comme programme pour les besoins du réglage automatique de la production (AGC) et dans l'équation de l'écart de réglage d'une zone (ACE); sa valeur intégrée étant traitée comme un programme pour les besoins de la comptabilisation des échanges. Utilisé couramment pour la programmation de production en copropriété à destination ou en provenance d'une autre <i>zone d'équilibrage</i>.</p> <p><b>(Dynamic Interchange Schedule or Dynamic Schedule)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique



Norme	Terme	Acronyme	Définition
5 normes INT	<b>Pseudo-interconnexion</b>		<p><b>Nouvelle définition :</b></p> <p>Transfert d'énergie variable mis à jour en <i>temps réel</i> et incorporé, au même titre qu'une <i>ligne d'interconnexion</i>, à la variable <i>échange réel net</i> (<math>NI_A</math>) des équations de l'<i>écart de réglage de zone</i> (ACE) (ou tout processus de réglage équivalent) des <i>responsables de l'équilibrage</i> touchés.</p> <p><b>Ancienne définition :</b></p> <p>Relevé ou valeur de télémessure mis à jour en temps réel et utilisé comme transit d'interconnexion « virtuelle » dans le réglage automatique de la production (AGC) et dans l'équation de l'écart de réglage de la zone (ACE), mais pour lequel il n'existe en fait aucune interconnexion physique ni aucun comptage d'énergie. La valeur intégrée est utilisée comme une valeur en MWh mesurée par compteur pour les besoins de la comptabilisation des échanges.</p> <p><b>(Pseudo-Tie)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>
5 normes INT	<b>Demande d'échange</b>	RFI	<p><b>Nouvelle définition :</b></p> <p>Ensemble de données définis dans les normes d'affaires du NAESB soumis aux fins de la mise en place d'un échange bilatéral entre des <i>responsables de l'équilibrage</i> ou d'un transfert d'énergie au sein d'un même <i>responsable de l'équilibrage</i>.</p> <p><b>Ancienne définition :</b></p> <p>Ensemble de données, défini dans la fiche de données du NAESB (North American Energy Standards Board) pour les demandes d'échange, à présenter au <i>responsable des échanges</i> aux fins de la mise en place d'un <i>échange</i> bilatéral entre une <i>zone d'équilibrage productrice</i> et une <i>zone d'équilibrage consommatrice</i>.</p> <p><b>(Request for Interchange)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique

Norme	Terme	Acronyme	Définition
5 normes INT	<b>Échange convenu</b>		<p><b>Nouvelle définition :</b> État d'une <i>demande d'échange</i> (initiale ou révisée) qui a été soumise pour approbation.</p> <p><b>Ancienne définition :</b> État résultant de la réception, par le <i>responsable des échanges</i>, des informations (initiales ou révisées) sur l'échange.</p> <p><b>(Arranged Interchange)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>
5 normes INT	<b>Échange confirmé</b>		<p><b>Nouvelle définition :</b> État d'un <i>échange convenu</i> qu'aucune partie n'a refusé et que toutes les parties qui devaient le faire ont approuvé.</p> <p><b>Ancienne définition :</b> État résultant de la vérification, par le <i>responsable des échanges</i>, de l'<i>échange convenu</i>.</p> <p><b>(Confirmed Interchange)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>
5 normes INT	<p><b>Nouveau terme :</b> <b>Responsable de l'équilibrage adjacent</b></p> <p><b>Ancien terme :</b> <b>Zone d'équilibrage adjacente</b></p>		<p><b>Nouvelle définition :</b> <i>Responsable de l'équilibrage</i> dont la <i>zone d'équilibrage</i> est interconnectée avec une autre <i>zone d'équilibrage</i> soit directement, soit en vertu d'une entente multipartite ou d'un tarif de transport.</p> <p><b>Ancienne définition :</b> <i>Zone d'équilibrage</i> qui est interconnectée avec une autre de ces zones soit directement ou en vertu d'une entente multipartite ou d'un tarif de transport.</p> <p><b>(Adjacent Balancing Authority)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>

Norme	Terme	Acronyme	Définition
5 normes INT	<p><b>Nouveau terme :</b>  <b>Responsable de l'équilibrage intermédiaire</b></p> <p><b>Ancien terme :</b>  <b>Zone d'équilibrage intermédiaire</b></p>		<p><b>Nouvelle définition :</b></p> <p><i>Responsable de l'équilibrage</i> dont la zone est touchée par le chemin programmé d'une <i>transaction d'échange</i>, à l'exclusion du <i>responsable de l'équilibrage producteur</i> et du <i>responsable de l'équilibrage consommateur</i>.</p> <p><b>Ancienne définition :</b></p> <p><i>Zone d'équilibrage</i> qui possède des installations de raccordement dans le <i>chemin programmé</i> entre la <i>zone d'équilibrage expéditrice</i> et la <i>zone d'équilibrage réceptrice</i>, ainsi que des ententes d'exploitation établissant les conditions d'utilisation de telles installations.</p> <p><b>(Intermediate Balancing Authority)</b></p> <p><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small></p>
5 normes INT	<p><b>Nouveau terme :</b>  <b>Responsable de l'équilibrage consommateur</b></p> <p><b>Ancien terme :</b>  <b>Zone d'équilibrage consommatrice</b></p>		<p><b>Nouvelle définition :</b></p> <p><i>Responsable de l'équilibrage</i> dans la zone duquel est située la charge (consommation) visée par une <i>transaction d'échange</i> et par tout <i>programme d'échange</i> qui en résulte.</p> <p><b>Ancienne définition :</b></p> <p>Dans une <i>transaction d'échange</i>, zone du <i>responsable de l'équilibrage</i> où est située la charge (consommation). (Il s'agit aussi, pour le <i>programme d'échange</i> qui en résulte, de la <i>zone d'équilibrage réceptrice</i>.)</p> <p><b>(Sink Balancing Authority)</b></p> <p><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small></p>

Norme	Terme	Acronyme	Définition
5 normes INT	<p><b>Nouveau terme :</b></p> <p><b>Responsable de l'équilibrage producteur</b></p> <p><b>Ancien terme :</b></p> <p><b>Zone d'équilibrage productrice</b></p>		<p><b>Nouvelle définition :</b></p> <p><i>Responsable de l'équilibrage</i> dans la zone duquel est située la production visée par une <i>transaction d'échange</i> et par tout <i>programme d'échange</i> qui en résulte.</p> <p><b>Ancienne définition :</b></p> <p>Dans une <i>transaction d'échange</i>, <i>zone du responsable de l'équilibrage</i> où est située la production. (Il s'agit aussi, pour le <i>programme d'échange</i> qui en résulte, de la <i>zone d'équilibrage expéditrice</i>.)</p> <p><b>(Source Balancing Authority)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>
5 normes INT	<p><b>Analyse de planification opérationnelle</b></p>		<p><b>Nouvelle définition :</b></p> <p>Analyse des conditions anticipées du réseau en vue des activités d'exploitation du lendemain (cette analyse peut être faite entre un jour et douze mois d'avance). Les conditions anticipées comprennent notamment : la charge prévue, les niveaux de production, les <i>échanges</i> ainsi que les contraintes connues (retraits d'installations de transport ou de groupes de production, limitations de l'équipement, etc.).</p> <p><b>Ancienne définition :</b></p> <p>Analyse des conditions anticipées du réseau pour l'exploitation du lendemain (cette analyse peut être faite pour un jour d'avance ou jusqu'à douze mois d'avance). Les conditions anticipées du réseau comprennent la charge prévue, les niveaux de production et les contraintes connues (retraits d'installations de transport ou de groupes de production, limitations de l'équipement, etc.).</p> <p><b>(Operational Planning Analysis)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>